



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Lettre de rentrée 2023/2024 de la mission égalité filles / garçons et lutte contre les LGBTphobies

---

### **Mission Égalité filles-garçons et lutte contre les LGBTphobies**

#### **Bureau n° 420**

Affaire suivie par : Estève Aubouër et Sabina Colin

Coordination : Stefanie Papke

Tél : 01 57 02 69 27

Mél : [egalite-filles-garcons@ac-creteil.fr](mailto:egalite-filles-garcons@ac-creteil.fr)

[esteve.aubouer@ac-creteil.fr](mailto:esteve.aubouer@ac-creteil.fr)

[Sabina.colin@ac-creteil.fr](mailto:Sabina.colin@ac-creteil.fr)

---

*Lettre adressée à Mesdames les cheffes d'établissements, Messieurs les chefs d'établissements des collèges et lycées généraux et professionnels*

*s/c Mesdames les directrices académiques et monsieur le directeur académique, des services de l'éducation nationale.*

---

L'École compte parmi ses missions fondamentales celle de garantir l'égalité des chances des filles et des garçons : il s'agit d'une obligation légale et d'une mission fondamentale.

C'est le sens des articles L. 121-1 et L. 312-17-1 du code de l'éducation qui disposent que l'École contribue, à tous les niveaux, à favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'orientation, ainsi qu'à la prévention des préjugés sexistes et des violences faites aux femmes.

La mission académique égalité filles-garçons et lutte contre les LGBTphobies accompagne le réseau de référents et référentes et s'engage à promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative les enjeux de l'égalité de genre.

Par ailleurs, la Direction générale de l'enseignement scolaire invite depuis 2018, les chefs d'établissement à désigner des référents et référentes « égalité filles-garçons » dans les établissements du 2<sup>e</sup> degré.

Ainsi, nous vous invitons à renseigner les noms des personnels référents de votre établissement en complétant ce [formulaire](#).

Leur rôle consiste à :

- accompagner le travail des équipes pédagogiques lors des demandes de labellisation
- et diffuser une culture de l'égalité au sein de l'école ;
- mettre en œuvre des actions éducatives pour sensibiliser les élèves ;
- réaliser une veille informationnelle pour diffuser les informations au sein de l'établissement ;
- former les équipes éducatives ;
- mobiliser la communauté éducative lors des événements nationaux : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre 2023, Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2023, Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai 2023 ;
- développer des actions partenariales avec les associations locales promouvant l'égalité entre les filles et les garçons ;

- faire le lien avec les responsables de l'orientation, de l'éducation à la sexualité, de la prévention de la violence et du harcèlement, et de la vie collégienne et lycéenne de l'établissement.

Enfin, une nouvelle campagne de labellisation Égalité filles-garçons ([Circulaire du 10-3-2022](#)) pour les établissements du second degré sera prochainement mise en œuvre pour cette année scolaire 2023-2024. Le label permet de renforcer la lisibilité et la cohérence des actions pédagogiques et éducatives engagées au sein des établissements qui en bénéficie.

Parmi les ressources disponibles, vous pouvez télécharger [la lettre d'information de rentrée de la mission](#).

**Sabina COLIN, IEN**

**Estève AUBOUER, IA IPR**

**Mission Égalité filles-garçons et lutte contre les LGBTphobies**